

COMMISSION TECHNIQUE

Pôle Football Animation

Procès-verbal n° 02

(Mise en ligne le 09/07/2019)

| | |
|--------------|-----------------------------------|
| Réunion du : | Mardi 09 Juillet 2019 |
| Présidence : | Mme Julie ALFONSI |
| Présents : | M.SUCH Mathias, M. LECOEUR Julien |

INSTRUCTION CONCERNANT L'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de **QUARANTE HUIT** heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Rentrée du Foot Saison 2019 - 2020

Voici les dates des Rentrées du Foot pour nos plus jeunes footballeuses et footballeurs, pour la **Saison 2019-2020** :

- *U10-U11 : 14 Septembre 2019*
- *U8-U9 : 21 Septembre 2019*
- *U6-U7 : 28 Septembre 2019*
- *EFF : 05 Octobre 2019*

Pour rappel ces Journées d'Accueils sont **des actions fédérales incontournables et prioritaires**. Outre leur caractère obligatoire, elles se doivent d'être l'unique proposition de pratique pour les enfants des dites catégories. Il vous est impossible d'obtenir une homologation pour un plateau de la catégorie concernée ce week - end là.

Un document a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sur les mails officiels pour les clubs qui souhaiteraient organiser un plateau de rentrée en harmonie avec l'esprit fédéral.

Réunions d'Information Football Animation 2019 - 2020

Afin d'expliquer *l'organisation et les nouvelles préconisations autour du Football d'animation (U6 à U13)*. Nous convions les responsables de ces catégories à une réunion explicative où nous répondrons aux questions.

Deux dates sont proposées :

- **Le Samedi 07 Septembre 2019 à 10h30 au siège District de Provence**
- **Le Lundi 09 Septembre 2019 à 18h30 à BOUC BEL AIR (Complexe Sportif Guy DRUT, 254 Rue Jacques Yves Cousteau 13320 BOUC BEL AIR)**

Les Clubs devront se positionner sur l'une de ces deux dates en nous précisant l'identité des personnes qui s'y rendront **avant le Mercredi 04 Septembre 2019** à l'adresse suivante :

secretariat@provence.fff.fr
A l'attention de la Commission technique

Calendrier Football Animation Saison 2019 - 2020

Pour une meilleure visibilité de nos actions techniques, désormais le calendrier Foot Animation saison 2019/2020 est sous une nouvelle version **non plus annuel mais mensuel**.

Celui-ci est diffusé sur notre site Internet **dans la Rubrique « Technique » puis « Calendriers et Règlements »**

De plus **une note d'information explicative** de celui-ci et des actions techniques a été transmise sur la boîte mail officielle des clubs.



Calendrier Challenge Football à 8 Saison 2019 - 2020

| | | | |
|---------------------------|--------------------------|---|--|
| H. LAGGIARD | U10 | 1 ^{er} TOUR | 12 octobre 2019 |
| | | 2 ^{ème} TOUR | 14 décembre 2019 |
| | | 3 ^{ème} TOUR | 11 janvier 2020 |
| | | 4 ^{ème} TOUR | 08 février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match) |
| | | PLATEAU FINAL | 6 juin 2020 |
| D. GARAU | U11 | 1 ^{er} TOUR | 12 octobre 2019 |
| | | 2 ^{ème} TOUR | 14 décembre 2019 |
| | | 3 ^{ème} TOUR | 11 janvier 2020 |
| | | 4 ^{ème} TOUR | 08 février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match) |
| | | PLATEAU FINAL | 6 juin 2020 |
| C. OLIVER | U12 | 1 ^{er} TOUR | 12 octobre 2019 |
| | | 2 ^{ème} TOUR | 14 décembre 2019 |
| | | 3 ^{ème} TOUR | 11 janvier 2020 |
| | | 4 ^{ème} TOUR | 08 février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match) |
| | | PLATEAU FINAL | 7 juin 2020 |
| L. CROUZET | U13 | 1 ^{er} TOUR | 12 octobre 2019 |
| | | 2 ^{ème} TOUR | 14 décembre 2019 |
| | | 3 ^{ème} TOUR | 11 janvier 2020 |
| | | 4 ^{ème} TOUR | 08 février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match) |
| | | PLATEAU FINAL | 7 juin 2020 |
| FESTIVAL U13 PITCH | 1 ^{er} TOUR | 19 octobre 2019 | |
| | 2 ^{ème} TOUR | 18 janvier 2020 | |
| | 3 ^{ème} TOUR | 15 février 2020 | |
| | Rassemblement DEP | 21 Mars 2020 | |
| | Rassemblement REG | 25 Avril 2020 | |
| | Rassemblement NAT | week-end du 05, 06 et 07 juin 2020 | |

Engagements Football Animation Saison 2019 - 2020

Catégories U6 à U9 :

L'engagement des équipes des catégories U6, U7, U8, et U9, se fera uniquement à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Les dates limite d'engagement figurent sur les documents correspondants.

U6 à U9 F :

L'engagement des équipes U6 à U9 féminines s'effectue également à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Une licenciée U10 F qui débute la pratique, pourra participer à ces plateaux. La date limite d'engagement figure sur les documents correspondants.

Catégories U10 à U13 :

Concernant les catégories U10 à U13, **l'engagement s'effectue via le logiciel « Footclubs » (prévu la semaine du 15 au 19 Juillet).**

3 niveaux de pratique sont proposés (Critérium, niveau 1, niveau 2). Les engagements sont en cours de création sur « Footclubs » et vous serez informés très prochainement de l'ouverture.

- Les **clubs labellisés** ont la possibilité d'engager deux équipes en niveau Critérium par année d'âge
- Si le club n'est pas labellisé, il ne peut engager qu'une seule équipe par année d'âge en niveau Critérium
- Chaque club peut engager deux équipes en niveau 1 par année d'âge
- Les clubs peuvent engager un nombre illimité d'équipes en niveau 2 quel que soit la catégorie
- Un nouveau club ne peut s'engager qu'en niveau 2

Les clubs auront la possibilité de choisir leur niveau d'engagement, cependant des brassages seront mis en place pour évaluer et vérifier ces engagements (voir ci-dessous).

NB : lors de vos engagements, toutes les équipes engagées en niveau Critérium représentent vos équipes 1, et les autres équipes représentent vos équipes 2, 3, 4 etc... en fonction du niveau et de votre nombre d'équipes engagées.

Afin de déterminer ces différents groupes de niveau, trois journées dites de brassage sont prévues au calendrier (21, 28 septembre et 5 octobre). Ces brassages ont pour but **d'évaluer le niveau des équipes engagées** et ainsi, de pouvoir constituer des groupes homogènes et équilibrés. Une équipe engagée dans un niveau qui ne correspond pas à sa valeur, sera automatiquement basculée dans un niveau inférieur ou supérieur en fonction des résultats observés sur ces trois journées de brassage.

À mi saison et en fonction des résultats observés sur la phase 1, une seconde régulation sera réalisée dans le but de conserver le meilleur équilibre possible.

Catégories U10 à U12 F :

L'engagement des équipes U10 à U12 féminines s'effectue à l'aide des formulaires téléchargeables et disponibles sur le site internet du District de Provence (également envoyé sur les messageries officielles des clubs). Cette offre de pratique concerne les licenciées U10, U11, U12 F. Les dates limite d'engagement figurent sur les documents correspondants.

Cette offre de pratique étant une création, nous sommes dépendants du nombre d'équipes engagées pour constituer les groupes. Ainsi les journées prévues pour ces catégories, se joueront en même temps que celles prévues pour les garçons. Si le nombre d'équipes engagées est conséquent, des brassages seront également mis en place afin d'avoir des groupes équilibrés.

Demandes Ententes

US CHEMINOTS MARSEILLAIS – SA ST ANTOINE

Demandant une entente des catégories U6 à U13 pour la saison 2019/2020. Transmis en Comité Directeur

SECTION DEBUTANTS

Engagements Débutants 2019 / 2020

Les Clubs souhaitant engager des équipes U6, U7, U8, U9 pour la Saison 2019/2020 devront renvoyer [la fiche d'inscription](#) diffusée sur notre site internet mais également envoyée sur la boîte mail officielle des Clubs.

Il est toutefois à noter que désormais tous les plateaux seront programmés **UNIQUEMENT les matins**

Les engagements concernant **les équipes féminines U6 à U9F et U10 à U12F (nouvelle offre de pratique)** se font également non pas sur Footclubs mais via [une fiche d'inscription](#) à nous retourner aux dates mentionnées.

La Présidente: Mme ALFONSI Julie

